

3eme Tournoi de double du Club de Badminton de Malesherbes –

17 octobre 2020

RÈGLEMENT PARTICULIER

Le tournoi se déroulera selon les règles officielles de la FFBaD et le règlement général des compétitions.

1 – LICENCES

1.1 - Les joueurs devront être licenciés le jour du tirage au sort (05/10/2020).

1.2 - Le tournoi est ouvert aux joueurs minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans de toutes les ligues françaises.

2 – TABLEAUX

2.1 - Le tournoi se jouera dans les séries : R, D7/D8, D9/P10, P11/P12/NC

2.2 - Le nombre d'inscrits est limité à 80 paires (160 joueurs).

2.3 - Précisions sur les tableaux :

- Tous les tableaux se joueront en poule puis en élimination directe.
- Le comité d'organisation se réserve le droit limiter, regrouper ou supprimer certains tableaux en fonction du nombre d'inscrits
- Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du Juge-Arbitre. L'échéancier diffusé ne reste qu'à titre indicatif : les joueurs doivent être attentifs aux annonces de la table de marque et se tenir prêts.

3 – INSCRIPTIONS

3.1-La date limite d'inscription est le 02/10/2020. Les inscriptions seront prises en compte par rapport à date d'arrivée du règlement (cachet de la poste faisant foi pour les règlements par chèque). Une liste d'attente sera établie lorsque le quota des joueurs est atteint.

3.2- Les inscriptions se feront par courrier postal à l'adresse suivante : Emmanuelle HERITIER 2 rue de Filay, Malesherbes, 45330 LE MALESHERBOIS ainsi que **par mail au tournoi.cbm45@gmail.com**.

ATTENTION, L'inscription ne sera validée qu'à la réception du règlement par chèque sera libellé à l'ordre de Club de Badminton de Malesherbes.

3.3-Les inscriptions avec X sont autorisés mais sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

3.4- Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si et uniquement les joueurs concernés ont confirmé leur inscription. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

3.5-Toute modification et annulation devra être faite par écrit. Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir par écrit, l'organisateur, de son choix de nouveau partenaire ou de sa non-participation sinon le caractère volontaire sera retenu par le juge arbitre.

3.6- Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

3.7-L'inscription au tournoi implique la pleine acceptation du présent règlement

3.8- Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, voire d'autres sites de badminton.

Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

4 - VOLANTS

4.1 - Les volants sont à la charge des joueurs, à parité. En cas de litige, le volant officiel, en vente dans la salle, sera utilisé.

4.2 - Le volant officiel pour le tournoi est QETZAL ACCESS.

5 - ARBITRAGE

5.1 - Le Juge-Arbitre principal sera Emmanuel Béchu.

5.2 - Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. En cas de litige, les joueurs pourront faire appel au Juge-Arbitre à tout moment du tournoi, qui désignera si possible un arbitre.

6 - FORFAITS

6.1-Aucun remboursement ne sera fait pour les forfaits non signalés et justifiés après la date du tirage au sort.

6.2- Les convocations seront envoyées par e-mail quelques jours après le tirage au sort. .

7 - PRODUITS DOPANTS

7.1 - Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son 1^{er} match du tournoi.

7.2 - L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

8 - CONDITIONS PARTICULIERES

8.1 - Le planning horaire est donné à titre indicatif. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler en priorité au Juge-Arbitre dont il attendra d'obtenir l'accord puis dans un deuxième temps à la table de marque. Les matchs pourront être lancés avec une heure maximum d'avance sur l'horaire annoncé.

8.2 - Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 min. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé. Le Juge-Arbitre peut accorder un temps de repos plus long si cela lui paraît souhaitable.

8.3 - Le temps d'échauffement autorisé sur le terrain sera de 3 mn à partir de l'annonce du match par la table de marque. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 3 mn pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.

8.4 - Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

8.5 - Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.

8.6- Rappel pour les participants mineurs à la compétition : Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge-Arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs ».

8.7- Les classements pris en compte seront ceux à J-14 sur le site de la Fédération Française de Badminton.

8.8- Le montant des droits d'engagement individuel : 14€ (quatorze euros)

8.9- les joueurs inscrits s'engage à respecter le protocole sanitaire affiché dans le gymnase.